

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
14 septembre 2015

Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET, M. Bertrand ANCELIN, M. Quentin NOC, Mme Corinne LEGROUX, M. Jean-Pierre GUILLOTIN, Mme Nelly GUILLOTIN, M. David JOSEPH, Mme Ornella DOURDAN.

Absents : /

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Le Maire rappelle que les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) et d'installations ouvertes au public (IOP) ne respectant pas les règles d'accessibilité doivent déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Il rappelle également que les diagnostics réalisés pour les ERP et IOP de la Commune ont mis en évidence plusieurs points ne répondant pas à la réglementation. Sont concernés : la mairie, la salle des fêtes, l'église et le cimetière.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et IOP appartenant à la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'AP.

Monsieur GUILLOTIN demande que la commission concernée soit consultée pour les travaux.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire rappelle que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés afin de financer un équipement. La Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises a financé les travaux de fourniture et pose d'une horloge astronomique pour l'éclairage public et a fixé à 336,00 € le montant du fonds de concours à lui verser.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PROJETS TRAVAUX

Le Maire présente les projets d'aménagement d'un parking près du cimetière et des abords de la salle des fêtes réalisés par un bureau d'études mandaté par la Communauté de Communes. Au regard des coûts annoncés pour ces réalisations, le Maire suggère que la Commune lance en parallèle une étude afin d'obtenir des prix plus modestes.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe.

BILAN 14 JUILLET

La Commission des Fêtes souhaite que le Conseil Municipal soit réuni trois mois avant la fête afin d'éviter les problèmes rencontrés cette année, notamment au niveau du choix du menu et des tarifs. Madame LEGROUX reproche tout particulièrement le manque de communication du Maire à ce sujet, ce que regrette également Monsieur GUILLOTIN pour d'autres points. Le bilan financier du 14 juillet est présenté.

LOCATIONS SALLE DES FETES

En parenthèse du point précédent, Madame LEGROUX informe qu'elle ne souhaite plus s'occuper des locations de la salle des fêtes, car là aussi la communication est insuffisante.

ARBRE DE NOEL

L'arbre de Noël est fixé au dimanche 20 décembre à 16 h 30. La Commission des Fêtes se chargera de l'achat des jouets pour les enfants, du goûter et de la recherche d'une animation. La décoration de la salle aura lieu la veille à partir de 15 h 00.

DIVERS

La retenue d'eau sur le Loir sera retirée le lundi 21 septembre.